

# Organiser le tri et la succession : les étapes pour agir en toute sérénité

---

## Préparation juridique et administrative

- Obtenir l'acte de notoriété auprès du notaire pour établir juridiquement les héritiers.
- Vérifier la présence d'un testament ou de dispositions particulières concernant des objets spécifiques.
- Réaliser un inventaire précis des biens (meubles, objets de valeur, bijoux) avec des photos pour l'estimation fiscale et le partage.
- Solliciter un commissaire-priseur pour une évaluation officielle des biens au jour du décès.

## Méthodologie de tri

- Ne jamais jeter de documents administratifs, lettres ou carnets de santé avant d'avoir vérifié leur utilité pour la clôture de la succession (banques, impôts, retraites).
- Classer chaque objet dans l'une des 4 catégories : à conserver, à donner, à vendre ou à jeter.
- Prioriser le don des vêtements et du linge de maison en bon état aux structures comme Emmaüs, la Croix-Rouge ou le Secours Populaire.
- Utiliser les déchèteries professionnelles ou le service des encombrants de la mairie pour les objets invendables ou volumineux.

## Gestion des objets de valeur et ventes

- Vérifier si certains biens précieux font l'objet d'un legs spécifique prévu dans le testament avant toute vente.
- Solliciter un notaire ou un commissaire-priseur pour fixer la valeur réelle des objets précieux au jour du décès.
- En cas de vente, s'assurer de diviser le produit financier entre les héritiers selon la part de chacun pour prévenir tout litige.
- Privilégier les brocanteurs ou les sites de seconde main pour les objets destinés à la vente.